

Demande déposée le 10/02/2026 et complétée le 20/02/2026		N° DP 068 302 26 00004	
Par :	Monsieur BRUGIEREGARDE Jean-Pierre		
Demeurant à :	10 RUE DU THANNERHUBEL 68520 SCHWEIGHOUSE THANN	Surface de plancher:	m²
Sur un terrain sis à :	10 Rue du Thannerhubel 68520 Schweighouse-Thann 302 38 1185	Surface de plancher antérieure :	m²
Nature des Travaux :	Réalisation d'une clôture grillagée sur mur de soutènement	Surface de plancher nouvelle :	m²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 10/02/2026 par Monsieur BRUGIEREGARDE Jean-Pierre et Madame BRUGIEREGARDE LYDIE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la réalisation d'une clôture grillagée sur mur de soutènement ;
- sur un terrain situé 10 Rue du Thannerhubel ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 11/02/2026 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

VU le PA n° 068 302 20 F0001 délivré en date du 13/01/2021 et le PA 068 302 20 F00001 M01 délivré en date du 27/01/2023,

VU le règlement du lotissement « Le Trèfle »,

Considérant l'article 11.1 du règlement du lotissement « Le Trèfle », qui précise que les clôtures sur limite d'emprise publique ou séparative seront constituées de panneaux grillagés rigides de couleur sombre et doublée d'une haie vive,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Article 2 : La clôture sera constituée de panneaux grillagés rigides de couleur sombre et doublée d'une haie vive.

Schweighouse-Thann, le 25 FEV. 2026

Le Maire,

LEHMANN Bruno

